

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Proposition d'acquisition des appartements communaux situés au 137, rue Masonod - La Rochette.

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 présents et 7 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de Monsieur BROSSE d'acquérir les appartements communaux situés au 137, rue Masonod à la Rochette (Ex Baticoop).

La commission du 9 janvier 2023 avait proposé de faire une offre de vente au prix de 60 000 € net vendeur.

Par un courrier en date du 25 janvier 2023, Monsieur BROSSE accepte le prix de vente, les frais de notaire restant à sa charge.

Pour rappel, les deux appartements sont communicants, la cloison entre les deux avait été abattue. Le plus grand est d'une superficie d'environ 80 m² et le plus petit d'environ 67 m².

Ces appartements sont ainsi désignés :

- le lot numéro trois comprenant un appartement de type 5 et le lot numéro quarante-et-un comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 11 du plan des caves.
- le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves.

L'estimation de France Domaine du 31 janvier dernier fait état d'une valeur de 67 000 € avec une marge d'appréciation de 20%.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-urbanisme du 13 février 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ces appartements au prix de 60 000 € net vendeur, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la cession à Monsieur BROSSE de ces appartements : le lot numéro trois comprenant un appartement de type 5 et le lot numéro quarante-et-un comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 11 du plan des caves, le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-02-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023